



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2024-048

L'an deux mille vingt quatre, le 15 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 février 2024

### Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 21  
 votants : 24

**PRESENTS :** M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

### OBJET :

Approbation du compte  
administratif du budget  
annexe du SPANC

Exercice 2023

**ABSENTS Excusés :** M. Daniel BOISSERIE, M. François BOISSERIE, M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD et Mme Valérie Isabelle BONIN.

Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT  
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE  
Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY  
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Patrick DARY

**SECRETAIRE :** Catherine L'OFFICIAL

Monsieur le Président, ayant quitté la salle, Monsieur Pierre VERGNOLLE, 1<sup>er</sup> vice-président, prend la présidence de l'assemblée.

Rapporteur : P. VERGNOLLE

Le compte administratif de l'exercice 2023 du SPANC de la Communauté de Communes présenté à l'assemblée se résume, dans ses grandes masses de la manière suivante :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 513,84		10 594,73		12 108,57
Opérations de l'exercice	10 560,00	12 655,00	-	-	10 560,00	12 655,00
<b>TOTAUX</b>	<b>10 560,00</b>	<b>14 168,84</b>	<b>-</b>	<b>10 594,73</b>	<b>10 560,00</b>	<b>24 763,57</b>
Résultat de clôture		3 608,84		10 594,73		14 203,57
Restes à réaliser			-	-	-	-
Totaux cumulés	-	3 608,84	-	10 594,73	-	14 203,57
Résultats définitifs		3 608,84		10 594,73		14 203,57

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, réuni sous la présidence de Pierre VERGNOLLE, délibérant sur le compte administratif annexe du SPANC de l'exercice 2023 dressé par Patrick DARY, Président, après en avoir délibéré à l'unanimité par 24 voix "pour" :

- **lui donne** acte de la présentation faite du compte administratif annexe du SPANC de l'exercice 2023, tel que résumé ci-dessus ;
- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte administratif annexe du SPANC ;
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**La secrétaire**

  
**C. L'OFFICIAL**

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**

  
**P. DARY**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.